

## CP - Inscriptions sur les listes électorales élections législatives juin 2022

**Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022. Les citoyens français ont jusqu'au vendredi 6 mai 2022 (sauf dérogation) pour s'inscrire sur les listes électorales en se rendant à la Mairie.**

Pour pouvoir voter aux élections législatives il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans et pour les personnes ayant obtenue la nationalité française après 2018.

Pour les personnes se trouvant dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote...), une démarche personnelle doit être effectuée.

### MODE D'EMPLOI

Les citoyens français ont jusqu'au vendredi 6 mai 2022 (sauf dérogation) pour s'inscrire sur les listes électorales en se rendant à la Mairie. Un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) et un justificatif de domicile (facture datée de moins de 3 mois) sera demandé.

L'inscription peut également se faire en ligne jusqu'au mercredi 4 mai 2022 inclus sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

### PROCURATION

Sur ce même site, les citoyens peuvent aussi donner procuration en cas d'absence mais également vérifier leur situation électorale (lieu et numéro de bureau de vote).

Il n'y a pas de date limite pour les demandes de procuration qui peuvent être effectuées jusqu'au jour du scrutin.

**CONTACT PRESSE**

Marina Nunes - Chargée de communication

03 89 20 68 19 - 07 60 21 01 85

marina.nunes@colmar.fr

colmar.fr